

## Liste de vérifications quotidiennes



Ce document vise à soutenir le secteur des services de garde pour la prise en charge de la santé et la sécurité du travail (SST) dans leur milieu de travail. Il vise à garantir que les activités puissent reprendre ou continuer dans les conditions les plus sûres et les plus saines possibles dans le contexte de la COVID-19.

L'employeur a validé avec le travailleur ou la travailleuse son état de santé.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

Les travailleuses et les travailleurs sont informés de la procédure prévoyant de quitter le travail s'ils présentent au moins un des symptômes.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

L'employeur a réaménagé les postes de travail et revu les méthodes de travail pour respecter, dans la mesure du possible, la distanciation physique de 2 mètres<sup>1</sup>.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

Dans la mesure du possible, la distanciation physique de 2 mètres est respectée de l'entrée à la sortie du travail et lors des pauses et des repas.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

Les toilettes sont nettoyées et désinfectées tous les jours.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

La salle à manger est nettoyée avant et après chaque utilisation et désinfectée chaque jour (ex. : tables, poignée de réfrigérateur, dossiers des chaises, micro-ondes).

**NOTE :** \_\_\_\_\_

1. Si un comité de santé et de sécurité ou un représentant à la prévention est présent dans le milieu de travail, il est mis à contribution.



Les surfaces fréquemment touchées (ex. : poignées de portes, robinetterie, toilettes, téléphones, accessoires informatiques) sont nettoyées à chaque quart de travail.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

De l'eau et du savon ou une solution hydroalcoolique à 60 % sont disponibles pour se laver les mains.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

## Mesures spécifiques

Des affiches sont installées, rappelant l'importance de l'hygiène des mains, de l'étiquette respiratoire et de la distanciation physique aux endroits névralgiques (entrée, locaux, toilettes, portes extérieures, etc.).

**NOTE :** \_\_\_\_\_

Les parents, les fournisseurs, les sous-traitants et les partenaires ont été informés des mesures mises en œuvre dans le service de garde pour contrôler les risques associés à la COVID-19 et les sensibiliser à l'importance de les respecter et de limiter le plus possible leurs déplacements à l'intérieur du service de garde.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

Un triage strict est instauré dans le portique ou le vestibule d'entrée du service de garde pour le parent et l'enfant.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

L'accès doit être refusé à tout enfant qui présente des symptômes associés à la maladie (fièvre ou toux ou difficultés respiratoires ou perte subite d'odorat ou de goût, autres symptômes selon le [site du gouvernement](#)).

**NOTE :** \_\_\_\_\_

L'accès doit également être refusé à tout enfant dont les parents ou une autre personne dans la même résidence présentent ces symptômes ou qui sont déjà placés en isolement en raison de la COVID-19 (cas ou contact).

**NOTE :** \_\_\_\_\_

**Lorsque des symptômes associés à la COVID-19 (fièvre ou toux ou difficultés respiratoires ou autres symptômes selon le [site du gouvernement](#)) apparaissent au service de garde :**

Une trousse d'urgence en situation de COVID-19 préparée d'avance doit être utilisée par un membre du personnel et contenir minimalement des gants, des masques de procédure, une protection oculaire, un sac refermable, un survêtement (blouse), de même qu'une solution hydroalcoolique.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

L'enfant présentant des symptômes doit être isolé dans une pièce prévue à cet effet. Le membre du personnel présentant des symptômes doit quitter le milieu de travail.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

Un seul membre du personnel s'occupe de l'enfant présentant des symptômes le temps que son parent vienne le chercher.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

Le membre du personnel doit porter des gants et un survêtement (blouse), en plus du masque de procédure et de la protection oculaire.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

Une fois que l'enfant ou le membre du personnel présentant des symptômes a quitté, désinfecter la pièce, les surfaces et les objets touchés par l'enfant ou le membre du personnel.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

Le membre du personnel doit retirer les gants, la protection oculaire, le masque de procédure et la blouse de façon sécuritaire dans la pièce et en disposer sur place (si une poubelle sans contact avec les mains est disponible) ou dans des contenants ou des sacs refermables réservés à cet effet, puis jeter l'équipement à usage unique. Se laver les mains immédiatement après.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

Les équipements de protection individuelle réutilisables (ex. : protection oculaire) sont désinfectés avec un produit adapté à l'équipement.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

À la suite de la désinfection du local d'isolement, se laver les mains et mettre à nouveau des gants pour désinfecter l'espace personnel de l'enfant (où il fait la sieste ou son coin de rangement) et placer les objets personnels de l'enfant (drap, serviette, doudou, toutou, vêtements portés, etc.) dans un sac en tissu ou en plastique pour les laver ou les remettre aux parents.

**NOTE :** \_\_\_\_\_



Les parents des enfants du groupe de la personne affectée ainsi que le personnel en contact avec l'enfant symptomatique doivent appeler au 1 877 644-4545 pour obtenir des consignes.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

Des mesures doivent être prises pour favoriser une distanciation physique entre les personnes et limiter la durée des contacts rapprochés avec les enfants.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

Les groupes d'enfants et les équipes de travail sont organisés pour limiter au maximum les échanges et les contacts.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

Les ratios éducatrice-enfants prescrits dans le cadre de la COVID-19 par le ministère de la Famille doivent être respectés.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

Si possible, toujours garder les mêmes enfants dans le même tandem éducatrice-enfants, et une éducatrice devrait toujours avoir le même groupe d'enfants.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

Si possible, les éducatrices devraient toujours travailler dans la même installation. La stabilité du personnel qui est en contact avec les enfants est privilégiée.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

Tous les membres du personnel en contact direct avec les enfants dont les tâches nécessitent absolument d'être à moins de 2 mètres d'une autre personne pour une période de plus de 15 minutes sans barrière physique, et ce, une seule fois par jour doivent obligatoirement porter une protection respiratoire et oculaire.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

Les équipements de protection individuelle (masque de procédure, une protection oculaire et des gants) nécessaires doivent être prévus et mis à la disposition du personnel en nombre suffisant.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

Lorsqu'un membre du personnel doit laver, nourrir, tenir dans ses bras ou bercer de très jeunes enfants, il doit :

- porter les cheveux longs attachés ;
- se laver les mains, le cou et tout endroit touché par les sécrétions de l'enfant ;
- s'il y a des sécrétions sur les vêtements de l'enfant, changer ses vêtements ;
- déposer ses vêtements contaminés dans des sacs et fermer les sacs ;
- avoir plusieurs vêtements de rechange à portée de main dans le service de garde.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

Avant de quitter la garderie, le membre du personnel en contact avec les enfants doit :

- retirer la protection oculaire et le masque de procédure de façon sécuritaire et disposer des équipements non réutilisables dans la poubelle ou dans des contenants ou des sacs refermables réservés à cet effet, puis les jeter et désinfecter l'équipement réutilisable (protection oculaire, si réutilisable) avec un produit adapté à l'équipement ;
- dans la mesure du possible, retirer ses vêtements et les disposer dans un sac de plastique ou de tissu. Laver ses vêtements portés au travail avec le savon à lessive habituel.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

Les souillures visibles (ex. : urine, salive) et les surfaces ou les objets souillés doivent être nettoyés et désinfectés immédiatement.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

La fréquence du nettoyage et de la désinfection journalière des aires utilisées par les enfants doit être augmentée, par exemple pour les tables, les comptoirs, les chaises hautes, les petits bancs, les jouets, les aires de jeu, les installations sanitaires et tout autre endroit ou matériel pertinent, et ce, avec un produit de désinfection utilisé habituellement selon la fréquentation des lieux et lorsqu'elles sont visiblement souillées.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

Pour le personnel en contact avec les aliments, le lavage de mains fréquent et le respect des bonnes pratiques d'hygiène et de salubrité alimentaires sont de mise.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

La vaisselle et les ustensiles utilisés par les enfants et le personnel du milieu de garde devraient être lavés avec de l'eau et le savon à vaisselle habituel ou au lave-vaisselle.

**NOTE :** \_\_\_\_\_